

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE BECHMEZZINE N°22

FEUILLE N°15


à ECHELLE 1/10000

17m. sur le plan = 1 mètre sur le terrain

Plan cadastral correspondant aux décisions du Juge Immobilier

LEGENDE

- ▲ Point de triangulation
 - Polygone et station polygonométrique
 - Limite de circonscription foncière
 - Limite de bien-fonds et borne
- Plan complété à l'aide des photographies aériennes restituées



Sous réserve des appropriations effectuées pour l'ouverture de nouvelles voies
et la traversée d'alignement des voies existantes non portées à la connaissance de la
conservation foncière et du cadastre.
Plan certifié conforme aux décisions du Juge Immobilier conformément aux
dispositions de l'article 3, nouveau texte, de la Loi N° 10 du 10 Mars 1926.
Le Chef de Service Technique du Cadastre.

Allegret